



AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
BUDGET

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, que le **3 décembre 2024**, à **19h00**, aura lieu une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Amable au cours de laquelle le budget sera adopté.

Celle-ci sera tenue avec la présence du public et elle sera webdiffusée sur la page Facebook de la Ville de Saint-Amable en direct.

Toute question en lien avec le budget peut être transmise aux élus, soit :

- a) par écrit, en précisant que votre question est pour la séance extraordinaire, et ce, avant 12h00 le jour même de la séance, à l'adresse courriel greffe@st-amable.qc.ca ou par téléphone au (450) 649-3555, poste 233 ou par la messagerie de la page Facebook de la Ville;

OU

- b) en présentiel, pendant la période de question de la séance. Pour ce faire, vous devez vous inscrire à la période de question qui se tiendra entre 18h30 et 18h55 à la salle du conseil.

Veillez noter que pour cette séance extraordinaire, conformément à la Loi, ***seules les questions portant exclusivement sur le budget pourront être soumises et discutées.***

La séance ordinaire prévue le 3 décembre suivra après la levée de la séance extraordinaire, soit vers 19h15.

Saint-Amable, ce 19^e jour de novembre 2024.

Anouk Lorion
Greffière adjointe